



Licenciement et solde tout compte.

Par **tuptup**, le **18/02/2009** à **18:41**

Bjr alors j'ai 26 ans je suis patissier et je travaille chez un artisan depuis le 01/09/2000. J'ai fait mon apprentissage chez ce meme patron donc du 01/09/2000 au 01/09/2002. depuis le 02/09/2002 je suis ouvrier en c.d.irmMon patron va poser le bilan et donc je vais etre licencier pour raison économique.rnJe voulais savoir ce a quoi j'aurais le droit (solde tout compte etc...)?rnJe precise egalement que je n'aurais aucun délai dans le licenciement car je terminerais avec lui jusqu'au dernier jour.rnAurais je le droit a l'aide pour faire une formation afin de changer de "branche"?rnMerci de vos réponses

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:40**

Bonjour,rnrnVous trouverez un maximum d'information ici:rnhttp://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/licenciement/procedure-licenciement-economique-2-9-salaries.html?var_recherche=licenciement%20economiquernrnPouvez vous préciser :rn[fluo]aucun délai dans le licenciement car je terminerais avec lui jusqu'au dernier jour[/fluo]rnrnVous pouvez demander à bénéficier de votre DIF , ou faire une demande de CIF:rnrn[http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions/franche-comte/formation-professionnelle/droit-individuel-formation.html?var_recherche=cif](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions/franche-comte/formation-professionnelle/droit-individuel-formation-dif/droit-individuel-formation.html?var_recherche=cif)rnrnhttp://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html?var_recherche=cif